

LEGISLATURE D'ETAT. Chambre des Représentants. Séance du Jeudi 4 Décembre 1828. Présidence de M. A. B. Roman.

1. La seconde lecture de l'Acte en faveur de l'émancipation du mineur J. Smith. Troisième lecture à demain.

2. La seconde lecture de l'Acte concernant les élections dans la paroisse de St. Hélène. Troisième lecture à demain.

3. La seconde lecture de l'Acte en faveur de l'émancipation du mineur G. C. Y. Ocom. Troisième lecture à demain.

4. La troisième lecture de l'Acte pour amender un Acte approuvé par la législature en 1818, accordant au Maire et aux Aldermen de la Nolle-Orléans le droit d'établir un magasin pour le dépôt des poudres.

La première section, qui n'a rapporté qu'à la rétribution de 50 cents par cent livres pour l'emmagasinage...

La seconde section traite du droit qu'aura la Corporation de faire bâtir la dite poudrière ou tel comme elle le voudra.

M. Bnrthe amende cette proposition, et demande un an de délai. — adopté.

Quant à la proposition de M. Livaudais sur elle-même, M. Maurian observe qu'il est impossible d'imposer à la Corporation l'obligation de bâtir un magasin dans le délai de six mois après la passation de cet Acte.

M. le Président met ensuite aux voix l'adoption ou le rejet du bill dans son entier. La Chambre se prononce pour l'affirmative, à une grande majorité.

de B. S. Haw (ci-devant shérif de la paroisse de St. Landry) et ses cautions. La Chambre adopte successivement les divers amendements proposés par le Sénat.

5. Troisième lecture de l'Acte pour amender un Acte autorisant les Marguilliers de l'Eglise Catholique de St. Joseph (Est-Baton Rouge) à créer une certaine somme pour l'établissement d'une loterie.

6. Troisième lecture des résolutions proposées par M. Turner, tendant à autoriser nos Représentants au Congrès à demander la cession à cet Etat des terres publiques, situées dans ses limites.

7. Troisième lecture de l'Acte pour pouvoir à l'amélioration des passages établis sur les bayous Grassy et Montésano.

8. Troisième lecture de l'Acte concernant l'établissement des levées dans les limites de la ville de la Nolle-Orléans.

9. Troisième lecture de l'Acte pour autoriser le gouverneur à nommer un commissaire et un arpenteur pour tracer la ligne qui doit séparer cet Etat d'avec le Territoire d'Arkansas.

10. Troisième lecture de l'Acte pour amender un Acte approuvé par la législature en 1818, accordant au Maire et aux Aldermen de la Nolle-Orléans le droit d'établir un magasin pour le dépôt des poudres.

11. Troisième lecture de l'Acte pour autoriser le gouverneur à nommer un commissaire et un arpenteur pour tracer la ligne qui doit séparer cet Etat d'avec le Territoire d'Arkansas.

12. Troisième lecture de l'Acte pour autoriser le gouverneur à nommer un commissaire et un arpenteur pour tracer la ligne qui doit séparer cet Etat d'avec le Territoire d'Arkansas.

13. Troisième lecture de l'Acte pour autoriser le gouverneur à nommer un commissaire et un arpenteur pour tracer la ligne qui doit séparer cet Etat d'avec le Territoire d'Arkansas.

14. Troisième lecture de l'Acte pour autoriser le gouverneur à nommer un commissaire et un arpenteur pour tracer la ligne qui doit séparer cet Etat d'avec le Territoire d'Arkansas.

15. Troisième lecture de l'Acte pour autoriser le gouverneur à nommer un commissaire et un arpenteur pour tracer la ligne qui doit séparer cet Etat d'avec le Territoire d'Arkansas.

16. Troisième lecture de l'Acte pour autoriser le gouverneur à nommer un commissaire et un arpenteur pour tracer la ligne qui doit séparer cet Etat d'avec le Territoire d'Arkansas.

et six cents d'artillerie tombèrent entre les mains des assaillants, et furent envoyés aussitôt au quartier général de Choumli.

Le lendemain, l'ennemi rassembla ses troupes de tous côtés et s'efforça de reprendre les retranchemens. Trois fois il fit assaut, et trois fois il fut repoussé et joncha le terrain de ses morts.

Au même moment une vive attaque avait lieu sur les retranchemens de Djenghialick, où l'ennemi fut culbuté après une résistance opiniâtre.

Ainsi, dans une seule nuit, les trois points à la fortification desquels l'ennemi avait employé plus d'un mois, qu'il regardait comme un secours puissant pour l'investissement et l'attaque ultérieure du camp de Choumli, ont été enlevés et occupés par les troupes turques.

Les envoyés au pachà Aassin-Aga, lui ayant appris que l'ennemi concentrerait ses forces au-dessous de Djenghialick, il envoya plusieurs détachemens pour s'emparer du village, dont ces détachemens prirent possession sans résistance.

Le seraskier annonce qu'il prend les mesures les plus énergiques pour poursuivre, sans relâche, l'ennemi et à garantir les restes du corps placé entre Choumli et le Danube.

FEUILLETON.

Un négociant de la commune, d'Aubignose, département des Basses-Alpes, âgé de 51 ans, dont la famille jouissait dans la contrée d'une antique réputation de probité, vient de commettre un crime qui annonce une de ces passions prédominantes et invincibles, capables d'éteindre dans l'âme du coupable le remords et la crainte du supplice.

Le juge instructeur, qui procéda à son interrogatoire. Le coupable dénia, du ton le plus calme et le moins animé, d'avoir vu Imbert, la veille, et d'être sorti avec son fusil.

Mauduech est donc amené devant le juge instructeur, qui procéda à son interrogatoire. Le coupable dénia, du ton le plus calme et le moins animé, d'avoir vu Imbert, la veille, et d'être sorti avec son fusil.

Je suis marié depuis environ quinze années; je fus toujours très attaché à ma femme; si vous saviez combien je l'aime encore! Cependant, depuis dix ans, elle entretenait de coupables liaisons avec Joseph Imbert. Je n'en avais pas la certitude; mais depuis un mois elle s'était décidée à m'en faire l'aveu. Ce qui a pu m'engager à commettre un pareil crime, c'est qu'hier, en revenant de la ville de Sisteron, que fille, nommée Suzanne Mollet, m'assura qu'Imbert disait hautement partout qu'il ne se marierait pas parce qu'il avait une femme. Ce n'est que depuis ce moment que ma tête s'est égarée. J'étais hors de moi, j'ai pris mon fusil, je l'ai chargé avec une balle d'un côté, et du plomb n. 4 de l'autre, et me suis rendu sur le grand chemin pour attendre Imbert. Je l'ai bientôt vu qu'il venait de la foire de Sisteron. Le voyant se diriger vers sa vigne, du côté d'un petit vallon, je le suivis et engageai la conversation avec lui.

Parvenu dans le vallon, je lui ai tiré un coup de fusil à la distance de 4 ou 5 pas. Il tomba sur ce coup, mais il se releva presque aussitôt, et voulut s'enfuir en remontant le vallon. Je me sais alors à sa

poursuite, et lui lâchai un second coup par derrière, qui le traversa de part en part; cependant il lui resta assez de force pour courir encore 150 pas. Je ne l'ai pas vu tomber, et loin de le suivre, je retournai chez moi. La justice, je pense, aura égard à ma malheureuse position.

Cette affaire doit être jugée aux assises d'Octobre prochain.

Prophétie d'un allemand. — Mr. le Dr. Gertanner, de Göttinger, a prophétisé, dernièrement, que dans le 90ème siècle la transmutation des métaux sera généralement connue et pratiquée.

AVIS. — Ayant reçu un assortiment de Lettres d'Affiches, Vignettes, Fleurons de Cartes et autres, on se chargera à l'avenir, à l'Imprimerie de L'ABEILLE, de toute espèce d'ouvrages de ce genre, à des prix très-modérés. 5 décembre

LES sous-saignés ont reçu par les paquebots Russell et Illinois, de New York, un joli assortiment de Bottes fines, souliers pour hommes et femmes, Brodequins fins et communs, souliers d'enfants; ainsi qu'un parti de Chapeaux pour hommes et enfants, qu'ils vendent à des prix modérés. J. G. ARRAIZA & Co. Coin Dumaine et Condé. 5 Déc.

CHANGEMENT DE DOMICILE. G. LAVIGNE prévient le public et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de SELLEURIE au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier. Honoré depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour lui sera continué.

Il a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, un assortiment complet de maroquin et de galons de toutes les couleurs; il a aussi augmenté son atelier d'un excellent charon et d'un peintre ce qui lui mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre. 5 déc.

LE TIRAGE AURA LIEU SAMEDI, 6 DÉCEMBRE 1828. POSITIVEMENT. Ceux qui désirent courir la chance n'ont qu'à s'adresser au Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 145. J. B. FAGET.

Table with 3 columns: Lot number, Price per lot, Total amount. Includes entries like '1 lot de 8,000 piast. est \$8,000'.

PROSPECTUS. Billets entiers, \$5; demi, \$2.50; quart, \$1.25. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$20; demi et quart en proportion.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux; 7,800 avec un seul numéro. Les billets sont au nombre de 15,000, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros tirés jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera d'entre eux; et le billet qui aura les lettres 2, 3 et 3e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$8,000.

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à \$5,000. Les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à \$2,000. Les 780 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à \$1,000. Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Expéditions. Brick Lallah Rockh, Pullarton, Lagaira, Capt. Entrea. Brick Arlitta, Colburn, de St. Thomas, sur lest. Brick Washington, Dengby, de Bath, avec des produits au capitaine.

Bateau de remorque Tecumseh, venant de la Baïse et de la passe Sud-Ouest; il a pris en mer et amené dans le port, la goélette Josée, de Campêche, et le navire Mogul, de Boston, pris au Détour. Il y avait, à son départ, deux voiles en vue de la Barre. Passé dans le fleuve plusieurs batiments montés, dont il n'a pu connaître les noms.

Bateau à vapeur Facility, Pennywith, Louisvillle—avec 50 bls farine, 80 do. porc à C D Jordan, 58 ps toile d'emballage, 55 rouleaux cordes à J. Fowler, 30 ps idem, 81 rouleaux cordes à Gordon, Forstall et Co, 39 ps idem, 41 rouleaux à Reynolds, Byrne et Co, 15 cuises tabac à H et B Bell, 71 ballots suif, 3 do. cire à C Byrne, 99 do. suif à York, McAllister et Co, 273 fréquins grasses, 85 bls porc à Bridge et Vose, divers articles d'ordre et aux propriétaires à bord—34 pa. Un chalan de M. Maggoner, de Louisvillle, avec 400-barils farine au capitaine. Un chalan de Wellsburg, av. c 320 barils farine à M. Markley à bord. Un chalan de Louisvillle, Litner, avec du whiskey, farine et melasse au capitaine.

Deux chalan d'Augusta, Kentucky, avec 800 barils à Wheeler et Schofield à bord. Bateau à vapeur Général Coffee, Narrell, de l'embarcadere de Comberkent, avec un chargement de coton à divers consignataires, —19 passagers.

Par Bauduc & Demignon. Il sera vendu, Mardi, le 16 de Décembre 1828, à une heure précise, après midi, à la bourse d'Hellet. UN TERRAIN situé en cette ville, rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 40 pieds de face sur 120 pieds de profondeur mesure française, avec le droit qu'on peut avoir ce terrain à un profondeur ultérieure de 5 à 7 pieds sur une ligne de 30 pieds, tel qu'il est enclos et qu'il se trouve désigné sur le plan qui sera exhibé au moment de la vente; ensemble avec les établissemens qui se trouvent sur ledit terrain, qui est borné d'un côté par la propriété d'Elizabeth Narwood et de l'autre côté par celle de Mr. Trudeau.

VENTE PAR LE MARSHAL. Stephen Cockran et S. Brown, lves et autres propriétaires du bateau à vapeur Rob Roy, EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Lundi 29 de Décembre, à midi, au Café de la Bourse, Le bateau à vapeur Rob Roy, avec ses agrès, apparaux et ammeublemeux, saisis pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. 28 nov. LOUIS DAUNY, Marsha

SALLE DE BAL, Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon. BAL PARÉ. Samedi prochain, 6 Décembre, Il y aura un Bal Paré. Prix d'entrée:—Une piastre. Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. 5 décembre

SALLE ST. PHILIPPE. Samedi prochain, 6 Décembre, On donnera un GRAND BAL PARÉ. Prix d'entrée:—une piastre. 6 déc

A FRETTEL. La goélette neuve et fine voilière ROCKLAND, capt. Doyle, du port de 700 bailes, tirant peu d'eau et prête à prendre charge. S'adresser à J. P. PAYSON. 5 déc.

BOURLE HAVRE. Le capitaine Smith, partira pour ledit port le 10 du courant, et peut recevoir encore 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à M. NOTT & Co. 3 Décem.

FOUR LE HAVRE. Le navire SIREC, capit. Lambert, dont le capitaine Smith, partira pour ledit port le 27 Novembre. T. NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE. Le navire de lère, classe CHARLES DUFAY, armé et équipé en cuivre, capitaine Balthage, sera immédiatement expédié pour fret de 100 balles de coton, s'adressera 27 Novembre. T. NICOLET & Co.

EN département du BRICK Waldo, venant de Bordeaux, et à vendre par le sous-signé: Pèse-secs et ligneux, Pomme de Sain Bois, de Dubouai, Pâte pectorale halzamique de Regnould aine, Papiers à cautère, Sirop de violettes, Ditto anti-scorbutique du Portal, Bassins garnis pour malades, Seringues à bidei, Ditto à soi-même, Ditto pour enfans, Ditto à injection. M. JAMBU. Rue de Chartres, n. 179, en face la rue Jefferson.